

Image not found or type unknown



peut-on faire annuler les donations-partage consenties a mes demi-soeurs

Par **leguerinel**, le **15/08/2021** à **15:04**

Mon pere est decede en 2019 et je l'ai uniquement appris en 2021. Il a dissimule mon existence a son notaire qui m'apprend qu'il a fait des donations-partage en biens immobiliers a ses 2 filles.

est-ce possible de faire revoquer ces donations-partage et comment ?

merci

Par **Marck.ESP**, le **15/08/2021** à **15:13**

Bonjour

Une donation-partage ne peut être remise en cause que si elle porte atteinte à la réserve successorale d'un héritier, ce qui est théoriquement votre cas.

(Merci de ne conserver qu'une file sur votre sujet succession)

Bien à vous.